

## **Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015**

### **Conseil Général de la Commune de Donneloye**

#### **1. Appel**

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance.

La secrétaire procède à l'appel.

**58** personnes sont présentes, **18** excusées et **12** absentes.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer à 20h05.

#### **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

#### **3. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2015**

Gilbert Gavillet annonce une erreur au point no 9 ; arrêté d'imposition pour l'année 2016 pas 2014.

Le PV ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

#### **4. Assermentation des nouveaux membres**

Madame Barraud Florence demande à être assermentée.

Le conseil compte 89 membres.

#### **5. Communications du Président du Conseil Général**

Le nouveau règlement du conseil a été accepté par le canton depuis le dernier conseil. Nous l'avons mis sur le site de la commune. Si quelqu'un souhaite un exemplaire du règlement relié, ils sont disponibles auprès du Président à la fin du conseil, ou auprès du bureau communal.

Concernant les élections à la Municipalité pour l'année prochaine, diverses informations seront données à la fin de la séance.

Monsieur Fernand Monge, à Gossens, doyen de notre commune, est décédé à l'âge de 99 ans.

Le Président demande à l'assemblée de se lever pour un instant de silence, pour tous les décès de cette année.

#### **6. Communications de la Municipalité**

Jean-Michel Pache :

- La place de jeux de Mézery a été renouvelée. De nouveaux jeux ont été installés ou mis aux normes actuelles.

- Eglise de Donneloye, des tuiles ont été remplacées par l'entreprise Claude Perrin.
- Chauffage du collège de Donneloye. 172 m3 de bois ont été brûlé par année jusqu'en 2012 contre 97.5 m3 depuis 2013. Prochainement, nous achèterons le bois dur de bonne qualité au triage de Sauteruz. De plus, les trois boilers des appartements ont été supprimés et sont raccordés à la chaudière.
- Restaurant la Clef des Champs ; techniquement faisable mais financièrement impossible, les offres sont beaucoup trop onéreuses. Notre but est de restaurer le restaurant. À suivre au printemps 2016.

Pierre Billaud :

- Pompier ; bon fonctionnement des pompiers locaux. Ils sont motivés, et tiennent le coup, merci aussi au commandant Alain Mercier.
- Ruisseau Mézery – Molondin ; les autorités, le canton, les communes et les propriétaires se sont vus plusieurs fois. Dès l'an prochain un budget de CHF 100'000.- est prévu pour l'étude par le bureau Jaquier Pointet. La confédération prend en charge la majorité des frais. La Romande Energie prend en charge 5%.

Cédric Monge :

- Pas de communication.

Jean-Gabriel Florio :

- La commune a reçu un courrier de Monsieur Michel Viquerat qui ne souhaite plus faire responsable de la déchèterie de Donneloye. Monsieur Viqueraz est responsable depuis presque 20 ans. La déchèterie est parfaitement bien tenue et souhaitons que cela continue. Dès le 1<sup>er</sup> avril 2016 poste à repourvoir.

Lise Courvoisier :

- Au dernier conseil Monsieur Ferrot avait demandé le prix d'achat de la parcelle de 83 m2. Le prix était du domaine privé. La Municipalité avait écrit un courrier à Monsieur Ferrot. La Syndique nous fait part de la teneur de ce courrier, et reconnaît que le préavis laissait une incompréhension, concernant la surface du terrain, celui-ci étant complexe. La commune a été avantagée car elle a obtenu plus de surface que prévu.

## **7. Préavis Municipal No 03/2015 « budget 2016 »**

Lise Courvoisier, Syndique, présente le budget.

Le président donne la parole à Monsieur Luigi Zasso, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission de Gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Jean-Daniel Ferrot demande si le crédit pour l'entrée du cimetière concerne le cimetière de Donneloye ?

La Municipalité répond ; oui, c'est pour le cimetière de Donneloye.

Jean-Daniel Ferrot demande si les travaux seront effectués alors que l'Etat voulait peut-être faire des travaux d'aménagement sur la route entre Donneloye et Molondin/Niédens.

La Municipalité répond ; nous n'avons reçu aucune nouvelle par l'Etat, mais on ne commence aucun travail au cimetière sans se renseigner auprès de l'Etat.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté commue suit pour l'année 2016 :

Revenus :	CHF	2'796'960.00
Charges :	CHF	2'680'700.00
Excédent des charges :	CHF	116'260.00

Vote :                      Oui :                      unanimité  
                                  Non :                      aucun  
                                  Abstention :            aucune

Le préavis municipal No 03/2015 est accepté.

## **8. Préavis Municipal No 04/2015 « Crédit d'étude pour l'élaboration d'un nouveau Plan Général d'Affectation (PGA) »**

Jean-Gabriel Florio, municipal, présente le préavis.

Le président donne la parole à Monsieur Luigi Zasso, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission de Gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Jean-François Jaquier demande si les zones réservées sur le PGA sont les zones à construire aujourd'hui.

La Municipalité répond ; oui les zones réservées sont les zones à construire aujourd'hui

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

1. d'autoriser le lancement du projet pour la création de zones réservées et l'élaboration d'un nouveau PGA
2. d'accepter un crédit de CHF 148'000.- pour mener à bien ces études

Vote :	Oui :	86
	Non :	1
	Abstentions :	2

Le préavis municipal No 04/2015 est accepté.

**9. Préavis Municipal No 05/2015 « Adoption des statuts de la nouvelle Association Intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et Région »**

Lise Courvoisier présente le préavis.

Le président donne la parole à Monsieur Denis Vuagniaux, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission ad'hoc. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Il n'y a pas de question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

1. d'accepter les statuts et ses annexes de la nouvelle Association Intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains
2. d'autoriser la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région d'entreprendre toutes démarches pour l'inscription au Registre foncier au titre de propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdon-les-Bains conformément à l'Art. 662 du Code Civile suisse.

Vote :	Oui :	87
	Non :	0
	Abstentions :	2

Le préavis municipal no 05/2015 est accepté.

**10. Préavis Municipal No 06/2015 « Demande d'autorisation de vendre le terrain communal sis à Gossens parcelle no 1063 »**

Lise Courvoisier présente le préavis.

Le président donne la parole à Monsieur Luigi Zasso, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission de Gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Roland Monge affirme son mécontentement face à cette proposition de construction de 6 villas. Il fait remarqué que deux villas seraient faisables, mais pas plus.

La Municipalité répond ; nous avons reçu une proposition de construction pour 12 appartements, proposition que nous avons d'emblée refusée. Mais

pensons que 4 villas mitoyennes pourraient se faire. Cependant nous n'avons pas encore choisi la meilleure solution.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

1. d'autoriser la commune à poursuivre les démarches pour la vente de la parcelle no 1063, sise à Gossens, et de finaliser le contrat de vente pour un montant minimum de CHF 420'000.-  
Les frais inhérents à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Vote :	Oui :	87
	Non :	aucun
	Abstention :	2

Le préavis municipal No 06/2015 est accepté.

## **11. Interventions individuelles et divers.**

Marianne Unger ; Présidente du Conseil de Paroisse annonce la vente paroissiale ce dimanche 29 novembre à Molondin. Elle rappelle également que nous n'avons toujours pas de pasteur. Cependant les Noël dans les villages sont d'actualités. Pour le Noël à Donneloye le 22 décembre, il n'y aura malheureusement pas d'enfant jouant une scénette mais le culte aura lieu. Elle rappelle aussi que le chœur mixte n'existe plus. Nous recevrons le calendrier de la Paroisse dans nos boîtes aux lettres prochainement.

André Bezençon ; trouve que sur le domaine public beaucoup de voitures sont stationnées et sont non immatriculées.

La Municipalité répond ; beaucoup de voitures sont en plaques interchangeable, et la plupart des propriétaires n'ont pas de place de parc devant chez eux. Une solution est à trouver.

Barbara Kappeler ; l'actuelle tenancière du restaurant a donné son congé été 2016, qui va reprendre pour la suite.

La Municipalité répond ; la question est déjà au goût du jour, mais cela va être dure de retrouver quelqu'un vu l'état du restaurant. Une transformation est en cours d'étude.

Roland Monge demande ce qu'il va arriver à ce restaurant et quels genres de travaux seront concrètement à faire.

La Municipalité répond ; La Clef des Champs n'est plus conforme aux normes électriques, non plus aux normes incendie.

Roland Monge demande si un chiffre a déjà été connu par la commune car nous n'avons jamais entendu de chiffre.

La Municipalité répond ; environ CHF 2 million et demi.

Isabelle Viquerat demande si des travaux de réparation seront effectués au

Chemin du Moulin Isard suite à la rénovation de la route.

La Municipalité répond ; Cosevegas doit effectuer des travaux de pose pour les tuyaux de gaz depuis le restaurant, descendre jusqu'au Moulin Isard, le Pont du Moulin et remonter de l'autre côté. Ensuite nous rénoverons le Chemin.

Denis Vuagniaux demande si la prise en charge pour les frais d'études sera pris en charge quoi qu'il en advienne de la décision du ruisseau.

La Municipalité répond ; oui, tout est pris en charge, quoi qu'il arrive. On ne va rien déboursier. Une discussion est prévue pour savoir s'il sera à ciel ouvert du début à la fin. Mais il y aura surement un tuyau depuis chez Antoine Basset. Nous avons une échéance jusqu'en début 2017.

Elections municipales :

La municipalité informe que dès le 01.07.2016 une nouvelle législature commence. Cédric Monge ne se représente pas, à cause de son emploi professionnel. Les 4 autres membres se représentent volontiers, car il y a des projets intéressants à suivre avec enthousiasme et intérêt. Et nous souhaitons continuer à les mettre en œuvre.

Gilbert Gavillet informe qu'il faut au minimum un candidat mais que toutes les personnes sont les biens venues. Il serait souhaitable qu'une personne de Gossens se présente. La liste des candidats pour les votations est à remettre entre le 4 et le 11 janvier ! Les élections seront le 28.02.2016.

Soirées de l'Avant :

Prahins, place du Village, vendredi 04.12.2015 dès 19H ; sapin et vin chaud

Donneloye, grande salle, lundi 07.12.2015 dès 20H ; des gâteaux sont volontiers accepter pour les deux fêtes.

Une verrée à la fin de la séance est organisée.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question.

La séance est levée à 21H50.

le Président :

la Secrétaire :

Gilbert Gavillet

Angélique Bovey